

Législature 2020-2025

Délibération N° 907

Séance du Conseil municipal du **11 mai 2021**

Proposition du Conseil administratif relative à la modification des statuts du Groupement intercommunal « AFJ Rhône-Sud »

Vu la modification en 2011 de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (RSGe J 6 28) prévoyant l'engagement des accueillantes familiales par des structures de coordination agréées,

Vu la création du Groupement intercommunal AFJ Rhône-Sud au 1^{er} janvier 2013 répondant à la volonté des Communes de Bernex, de Confignon, de Lancy et d'Onex de coordonner de façon concertée l'accueil familial de jour,

Vu la demande de Lancy de n'avoir qu'une structure pour gérer les accueillantes familiales,

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre u, et 51 à 60,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. D'approuver la modification des statuts du Groupement intercommunal « AFJ Rhône-Sud » pour l'accueil familial de jour, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
2. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Bernex, Lancy et Onex.



Le Président : Martin BARCELLINI



Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA